

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan

Artisanat et professions libérales

La 3e Conférence des Nations Unies sur l’océan, « l’UNOC 3 », qui se tiendra à Nice en juin prochain, doit contribuer à donner un nouveau souffle aux engagements internationaux sur la protection de l’océan dont l’état est menacé par le changement climatique, la surpêche et la pollution des eaux. Il en va de la préservation du rôle essentiel de l’océan en matière de régulation du climat et de réserve de biodiversité, mais aussi de l’avenir des nombreuses activités économiques qui dépendent de la mer (tourisme, pêche et aquaculture, ou encore ressources énergétiques et pharmaceutiques).

Notre pays, 2e espace maritime mondial, est particulièrement concerné par ces enjeux et portera donc une voix majeure lors de cette conférence dont la préparation a donné lieu à une large consultation de la société civile qui sera aussi associée à l’événement. A travers cet Avis, le CESE permet de porter auprès des autorités françaises, les attentes partagées des organisations qui le composent.

Si notre Groupe s’associe à l’ensembles des préconisations formulées par l’Avis, il souhaite revenir en particulier sur celles relatives à la pêche. Car la gestion durable de la pêche est un des défis majeurs ; au-delà des enjeux écologiques, c’est en effet l’avenir de toute la filière qui est en jeu, mais aussi celui des nombreuses activités qui lui sont indirectement liées (restaurateurs, poissonniers...). Comme le souligne l’Avis, il est primordial de faire avancer les négociations multilatérales sur la mise en place d’instruments permettant de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En plus de mettre à mal les politiques de pêche visant à assurer la préservation de la ressource, telle que celle portée par l’Union européenne, ces pratiques faussent la concurrence vis-à-vis des pêcheurs européens soumis à des quotas annuels ou pluriannuels de captures.

A ce titre, nous soutenons aussi la préconisation appelant à valoriser, dans le cadre de l’UNOC 3, les résultats concrets de la politique européenne de gestion des stocks halieutiques.

Notons qu'aujourd'hui des acteurs européens de la filière peinent à comprendre que des règles strictes leur soient imposées quand, dans le même temps, notre marché ouvre grand ses portes aux importations de produits non contraints par des pratiques ou standards équivalents.

Enfin, comme le souligne l'Avis, la question sociale doit être mieux intégrée dans les négociations de la Conférence, afin de tenir compte des impacts liés autant à la décarbonation des navires qu'à la transformation des pratiques de pêche.

L'accompagnement à la formation des salariés comme des patrons de pêche doit être traité, tout comme le soutien aux investissements dans la modernisation des flottes et de leurs équipements.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cet Avis.